MARCHE DE NOEL DE VILLARS

5-ème édition

Du 11 au 13 décembre 2026

Voici le dossier pour la location d'un emplacement du marché de noël de Villars.

Il est composé d'une présentation générale de l'édition 2026, du contrat de location et du bulletin de candidature.

Lieu et dates

La cinquième édition se tiendra rue de l'Hôtel de ville et dans le jardin public afférant

Le marché de noël débutera le vendredi 11 décembre à 17 h pour se terminer le dimanche 13 décembre 2026 à partir de 18h30

Pour une durée de 3 jours

Horaire d'ouverture : Le vendredi 11 décembre de 17h à 21h

Le samedi 12 décembre de 10 h à 20 h

Le dimanche de 13 décembre de 10h à 18h30

La composition du marché

Le marché est composé de Tonnelle de 3 x 3

Reste éclairé 24H/24H, pendant toute la période d'ouverture.

Les stands

Le stand a une surface de 9 m2. Il s'ouvre sur la face principale soit 3 m d'étalage.

Les animations

Un large programme d'animations innovantes est prévu tout au long du marché de Noël. Le but est d'attirer un large public sur l'esprit de noël.

MARCHE DE NOEL DE VILLARS

Promotion du marché de Noël

Un budget important est dédié à la communication de cet évènement, ceci en dépend de sa bonne fréquentation

(Flyers, affiches, parutions presse, banderole, panneaux dynamiques, internet, Facebook, marché de noel.Org , partenaires et pub sonore.

Montant de la location

Le prix du stand comprend : le droit de place, la tonnelle de 3 x 3, l'électricité maxi 3 kg, les animations la promotion de l'évènement.

Tonnelle fournie par nos soins (ouverture en face uniquement soit 3m d'étalage) : 200 € HT soit 240 € TTC ou 90 € HT soit 98 € TTC si Tonnelle blanche fournie par vos soins.

Règlement : Chèque à l'ordre de Events Anim'Pro

Les dossiers complets devront nous être transmis avant le 31 octobre 2026 (cachet de la poste faisant foi) pour une bonne organisation et communication

Responsable Evénement : Events Anim'Pro

Pour plus de renseignement : Pascal Caltagirone Tel 06 29 45 19 54

Organisateur Mairie de Villars : Daniel Bonnet Tel 06 51 63 17 22

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements, et dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre sincère dévouement.

Events Anim'Pro **Comité des fêtes** **Mairie de Villars**

MARCHE DE NOEL DE VILLARS

CONTRAT DE LOCATION EXPOSANT DU 11 AU 13 DECEMBRE 2026

ARTICLE I – ORGANISATION

La mairie de Villars : Rue de L'Hôtel de ville 42390 Villars

Cet évènement est organisé par la ville de Villars en partenariat avec le comité des fêtes et Events Anim'Pro

ARTICLE II – L'EXPOSANT

L'exposant est la personne qui loue un stand pour vendre ses produits. Nous tenons à préciser que s'il y a embauches de personnel, elles devront se faire en toute légalité, des contrôles de l'URSSAF pouvant avoir lieu.

ARTICLE III – LIEU ET HORAIRES

Le marché de Noël 2026 aura lieu du vendredi 11 décembre au dimanche 13 décembre 2026 Rue et place de L'Hôtel de ville.

Le marché de Noël sera ouvert tous les jours durant cette période le vendredi de 17h à 21h le samedi de 10 h à 20 h (non-stop) après le feu d'artifice, et le dimanche de 10 h à 18h30
Il est obligatoire de respecter ces horaires. Le cas contraire pénalise l'image du marché.
En cas d'empêchement, bien vouloir prévenir l'organisation au plus tôt.
Le marché fermera ses portes le dimanche 13 décembre 2026 à 18h30

ARTICLE IV – PRODUITS EXPOSES

Le marché de Noël est ouvert aux professionnels régulièrement immatriculés auprès de l'Administration. Ils peuvent être des revendeurs, mais les artisans, créateurs et producteurs seront privilégiés.
L'exposant doit présenter des produits liés à l'univers de Noël et des fêtes de fin d'année.
Les produits exposés ne devront avoir aucune vocation religieuse ou politique en dehors des thèmes de Noël.
L'exposant s'engage à ne présenter que les objets mentionnés dans son dossier de candidature. Toute modification devra au préalable obtenir l'accord de l'organisation.
Des contrôles peuvent être effectués par l'organisation, mais aussi par les administrations comme la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou des Directions Départementales de la Protection des Populations.

MARCHE DE NOEL DE VILLARS

CONTRAT DE LOCATION EXPOSANT DU 11 AU 13 DECEMBRE 2026

ARTICLE V – CONDITIONS D'ACCEPTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'exposant doit présenter son dossier de candidature complet avant le vendredi 30 octobre 2026 (cachet de la poste faisant foi) pour une bonne organisation.

Le dossier complet c'est :
- Le présent contrat approuvé et signé
- Le bulletin de candidature dument complété
- Pour les emplacements avec tonnelle fourni par nos soins 2 chèques de 120 € à l'ordre de Events Anim Pro : 2 place césar Bertholon 42320 La Grand-Croix : acompte et solde.
- Pour les emplacements avec tonnelle blanche fournie par l'exposant 2 chèques de 49 € à l'ordre de de Events Anim Pro : 2 place césar Bertholon 42320 La Grand-Croix : acompte et solde.
- attestation d'assurance
Photos des produits vendus, appréciés pour le choix des candidatures sélectionnées

ARTICLE VI – SELECTION DES CANDIDATURES

L'organisation se réserve le droit de choisir et refuser les dossiers de candidatures dans un souci de qualité et de diversité des stands.
Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.
L'organisation a l'exclusivité sur la décision des attributions des stands
Leurs emplacements sur le site du marché de Noël.

ARTICLE VII – PAIEMENT DE LA LOCATION

L'exposant doit impérativement joindre à son dossier de candidature les chèques de candidature, qui sera encaissé par l'organisation dès l'acceptation de la candidature au plus tard le 1 novembre 2026.
Ainsi que le chèque de solde (reste du montant de la location du stand), qui seront encaissés par l'organisation à partir du 2 décembre 2026.
Une facture réservation/ solde seront remis au locataire après que la location du stand aura été entièrement réglée.

- **Stand (240 € TTC) chèque de réservation : 120 € - solde : 120 €**
- **Stand (98 € TTC) chèque de réservation : 49 € - solde : 49 €**

MARCHE DE NOEL DE VILLARS

CONTRAT DE LOCATION EXPOSANT DU 11 AU 13 DECEMBRE 2026

ARTICLE IX – ANNULATION DE L'INSCRIPTION – DEPART PRECOCE

Toute candidature validée annulée par l'exposant n'entrainera aucun remboursement du chèque.
Consignes gouvernementales ou préfectorales dû à la COVID 19.
En cas de départ de l'exposant, en cours du marché de Noël, il ne pourra pas y avoir de remboursement.
En cas de décision gouvernementale ou préfectorales pour cause crise sanitaire, sur la fermeture du Marché de Noël précocement, l'organisateur sera dans l'obligation de respecter ces consignes.

ARTICLE X – INSTALLATION

L'accueil de l'exposant se feront exclusivement le matin
L'accès au site pour l'installation pourra se faire le vendredi matin 11 décembre 2026 à partir de 9 h
Pour l'ouverture, le stand devra être terminé d'installer, le vendredi 11 décembre 2026 à 16h. pour une ouverture du marché de noël à 17h (inauguration du marché le vendredi 11 décembre à partir de 18 h30)

ARTICLE XI – DECORATION

L'organisation s'occupe du décor général du marché de Noël.
L'exposant se doit de décorer l'intérieur de son stand pour le mettre en valeur, les visiteurs y attachent beaucoup d'attention.

MARCHE DE NOEL DE VILLARS

ARTICLE XII – INSTALLATION ELECTRIQUE – CHAUFFAGE

Chaque stand a la possibilité d'avoir une alimentation électrique monophasée sur une prise femelle. (Prévoir rallonge conforme) maxi 3 kg
L'installation et le matériel d'éclairage est à la charge de l'exposant, notez que l'éclairage du stand est un élément essentiel à sa décoration et son attractivité.
Le matériel à basse consommation et respectueux de l'environnement est conseillé.
L'exposant doit être très vigilant sur sa puissance électrique maximale, il n'y aura aucun traitement de problème par l'organisation en cours de marché et d'installation.
Tout dépassement de puissance fera disjoncter le stand.
En cas de demande spécifique liée à votre activité, merci de contacter l'organisation.
L'usage de triplettes est interdit, de même pour les multiprises (barquette). Seules les triplettes homologuées et munies d'un interrupteur seront tolérées.

Les chauffages électriques sont strictement interdits. Uniquement un chauffage gaz est toléré.

ARTICLE XIII – FERMETURE – DEMONTAGE – DEPART

Le marché de Noël fermera ses portes le dimanche 13 décembre 2026 à 18h30.
C'est seulement à cette heure-là que tout démontage pourra avoir lieu.

Avant votre départ, vous devrez faire constater le démontage total de votre stand ainsi que sa propreté

MARCHE DE NOEL DE VILLARS

ARTICLE XIV – VEHICULE

Pendant le marché : Afin de faciliter les réapprovisionnements pendant la durée du marché, les personnes pourront entrer sur le site à pied en dehors des horaires d'ouverture au public et avec l'accord de l'organisation.
Démontage : véhicule accepté à l'intérieur du site.
L'organisation se réserve le droit d'en modérer l'accès pour des questions de sécurité.
Chaque exposant devra laisser constamment les accès de sécurité libres conformément à la réglementation en vigueur (arrêté municipal).
Stationnement :
Le stationnement (payant ou gratuit) reste à la charge et à la responsabilité du locataire. En aucun cas l'organisation ne sera tenue pour responsable d'éventuelles dérives liées au stationnement des exposants.
Pas de véhicules sur la place centre

ARTICLE XV – DECHETS

Des gros conteneurs à ordures (autres que les petits réservés au public) sont dispatchés sur l'ensemble du site.
L'enlèvement des ordures est assuré par les services de la ville

ARTICLE XVI – AMBIANCE GENERALE - ACCUEIL DU PUBLIC

Le marché de noël est avant tout un endroit convivial et festif. Le public est très sensible à l'accueil des exposants qui fait la réputation générale de l'évènement.
Pour atteindre vos objectifs de ventes, une simple présence ne suffira pas, il est essentiel d'engager le dialogue avec les visiteurs qui sont très demandeurs de renseignements, tout cela avec le sourire et la bonne humeur, même en cas de mauvais temps.

ARTICLE XVII – PERMANENCE – CONTACT ORGANISATION

L'organisation assure une permanence pendant les horaires d'ouverture, pour public et exposants, sur le site.
Le marché de noël est gardé par un service de sécurité de 19h à 8 h du matin
Une permanence téléphonique 24h/24 est aussi assurée par téléphone 06 29 45 19 54
En cas de difficultés, l'équipe reste ouverte à tous dialogues.

Le Locataire Nom et Prénom

MARCHE DE NOEL DE VILLARS

CONTRAT DE LOCATION EXPOSANT DU 11 AU 13 DECEMBRE 2026

BULLETIN DE CANDIDATURE EXPOSANT – MARCHE DE NOEL DE VILLARS 2026

Dossier à envoyer avec les règlements : 2 place césar Bertholon 42320 La Grand-Croix
☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____

Prénom : _____

Dénomination de société _____

Forme juridique de société : _____

Nom pour publicité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville :

Tel Mobile : _____ Tel Fixe :

Courriel : _____

Site internet : _____

Nom du Véhicule et Immatriculation :

Produits exposés : _____

MARCHE DE NOEL DE VILLARS

CONTRAT DE LOCATION EXPOSANT DU 11 AU 13 DECEMBRE 2026

STANDS ET TARIFS

Stand de 3 x 3 avec tonnelle fournie par nos soins 240 € TTC Réservation : 120 € - solde : 120 €

Stand avec tonnelle fournie par vos soins 98 € Réservation : 49 € - solde : 49 €

PIECES A FOURNIR (tout dossier non complet ne sera pas traité)

Contrat approuvé et signé

Présent bulletin de candidature dument complété

2 chèques obligatoirement à l'ordre de Events Anim'Pro

Attestation d'assurance

Photos des produits exposés et commentaires

_____

_____

_____

_____

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

N° dossier :

Commentaires :

Date de réception dossier :